

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2486

présenté par

M. Ferrand, Mme Untermaier, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary,  
M. Tourret, M. Travert et Mme Valter

-----

**ARTICLE 13**

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« dont les modalités sont déterminées »

les mots :

« déterminé selon des modalités prévues ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.